



N° 23-03-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le **30 mars à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

**Etalent présents** : M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUCHEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU.

**Absents excusés** : M. Denis JOLY - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Claudine STEINMANN - M. Guillaume DUBOS.

**Pouvoirs** : M. Denis JOLY pouvoir à Marc CLOUET - Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à Mme Jennifer NUNES - Mme Déborah RUYAULT pouvoir à M. Lucien CORINTHE - Mme Claudine STEINMANN pouvoir à M. Guy BOISSEAU - M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>29</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>23/03/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>23/03/2023</b>

**Objet : Affectation du résultat 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** l'avis de la commission des finances du 27 mars 2023,

**VU** le résultat global de clôture de l'exercice 2022 faisant apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement d'un montant de - 1 434 912,82 € et un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 1 505 565,86 €,

**CONSIDERANT** que les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement seront affectés au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023,

**CONSIDERANT** que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20230330-2023-19-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE**

**Article 1** : D'AFFECTER totalement le montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 à la section d'investissement recettes de l'exercice 2023, au compte 1068 (résultat de fonctionnement capitalisé), soit 1 505 565,86 €.

**Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée ou Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire.

le 03/04/2023

Patrick CANCOUËT



Le secrétaire de séance  
Luclen KLIPFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Luclen Klipfel", with a flourish at the end.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.